

Ville de Saint-Amable
MRC de Marguerite-D'Youville
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Amable tenue à la salle Simon-Lacoste de l'Hôtel de ville, le **lundi 18 novembre 2019** à compter de **13 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Stéphane Williams, maire
Monsieur Mathieu Daviault, conseiller municipal (district 2)
Madame France Gosselin, conseillère municipale (district 4)
Monsieur Robert Gagnon, conseiller municipal (district 5)
Monsieur Michel Martel, conseiller municipal (district 6)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Stéphane Williams.

Est également présente :

Maître Alexandrine Gemme, greffière

À laquelle sont absentes :

Madame Marie-Ève Tanguay, conseillère municipale (district 1)
Madame Vicky Langevin, conseillère municipale (district 3)

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment notifié à tous les membres du conseil, y compris les membres absents à l'ouverture de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

331-11-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019 À 13 H 30

CONSIDÉRANT l'avis de convocation énonçant les points à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 novembre 2019 à 13 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. GREFFE

332-11-19 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 317-11-19 RELATIVE AU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 712-26-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 712-00-2013 AFIN DE RÉFORMER LE ZONAGE ET LES USAGES PERMIS EN BORDURE DE LA RUE PRINCIPALE ET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DROITS ACQUIS

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 novembre 2019, au terme de laquelle un premier projet de règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT que le Premier projet de règlement 712-26-2019 intitulé

Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de réformer le zonage et les usages permis en bordure de la rue Principale et de modifier certaines dispositions relatives aux droits acquis doit être modifié de façon majeure;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un nouveau Premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 19-0824;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
et RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution 317-11-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

333-11-19

AVIS DE MOTION ET ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 712-26-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 712-00-2013 AFIN DE RÉFORMER LE ZONAGE ET LES USAGES PERMIS EN BORDURE DE LA RUE PRINCIPALE ET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DROITS ACQUIS

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement de zonage 712-00-2013;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT la résolution 317-11-19, laquelle a été abrogée au terme de la résolution 331-11-19;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro 19-0823;

La conseillère France Gosselin donne avis de motion de la présentation du Premier projet de règlement 712-26-2019 intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de réformer le zonage et les usages permis en bordure de la rue Principale et de modifier certaines dispositions relatives aux droits acquis;*

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
et RÉSOLU :

D'ADOPTER, tel que présenté, le Premier projet de règlement 712-26-2019 intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de réformer le zonage et les usages permis en bordure de la rue Principale et de modifier certaines dispositions relatives aux droits acquis* et de présenter ce Projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation le 26 novembre 2019 à 18 h 30, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce le début de la période de questions.

Aucune question n'est posée par les citoyens présents dans la salle.

334-11-19

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

DE LEVER la séance extraordinaire à 13 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Stéphane Williams, maire

M^e Alexandrine Gemme, greffière

Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.